
PROCÈS-VERBAL DE LA 29^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS TENUE LE JEUDI 18 OCTOBRE 2018, À 16 H

Présences :	Jaime Borja Patricia Bourgault Lane Chamberland Gerald R. Cutting Jocelyne Faucher André Forest Jacques Fortier Patricia Gauthier Marie-Paule Gendron Caroline Germain Diane Gingras Rachel Hunting Patrice Lamarre Micheline Richer Serge Therrien Alain Thivierge Raymonde Vaillancourt	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Présidente-directrice générale et secrétaire Membre observateur Administrateur Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Absences motivées :	Dominique Dorion Michel Kinumbe Elungu Marie-Claude Rodrigue	Membre invité, Doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke Administrateur Administrateur
Invités :	Rémi Brassard Pierre-Albert Coubat Chantal Gariépy Yannick Larivée Josée Paquette Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint - programmes sociaux et de réadaptation Directeur des ressources financières et de la logistique Directrice du programme Jeunesse Président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Président-directeur général adjoint

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

M. Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à toutes et à tous en cette 29^e assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, particulièrement aux nouveaux membres suivants : mesdames Patricia Bourgault, Jocelyne Faucher, Marie-Paule Gendron, ainsi que messieurs Jaime Borja et Lane Chamberland, le 30 septembre 2018 correspondant à la fin de certains mandats. Aussi, parmi les invités, M. Fortier accueille les nouveaux cadres, qui œuvraient déjà au sein de l'établissement : Dr Stéphane Tremblay, qui devient président-directeur général adjoint, en remplacement de Mme Johanne Turgeon, et Mme Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, en remplacement de m Gilles Michaud, lui aussi parti à la retraite.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance, présentation des nouveaux membres et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 28^e séance ordinaire tenue le 19 septembre 2018 et de la séance spéciale tenue le 5 octobre 2018
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) **AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.1.1 Rapport annuel du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 6.2.1 Portrait global du maintien de l'offre de soins et services et de la main-d'œuvre pour la période estivale 2018
 - 6.2.2 Recommandations du Conseil multidisciplinaire liées au projet Optilab
 - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 7.1 **Comité de vérification et de suivi budgétaire du 11 octobre 2018**
 - 7.2 **Comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration du 12 octobre 2018**
8. Agenda de consentement **POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Nomination d'un coordonnateur aux soins intensifs
 - 8.1.1.3 Nomination d'un chef du service de biochimie médicale
 - 8.1.1.4 Règles internes du département de médecine d'urgence
 - 8.1.2 Composition des comités du C.A.
 - 8.1.3 Désignation d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au Conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie (CCSE)
 - 8.1.4 Désignation d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour Opération Enfant Soleil
 - 8.1.5 Engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec
 - 8.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 8.2.1 Modification du Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 8.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 8.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 8.4.1 Régime d'emprunt à long terme
 - 8.4.2 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) - Volet rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD 2018-2021
 - 8.5 **Intégrer la mission universitaire**
 - 8.5.1 Nomination d'un chercheur à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)
9. Divers
10. Huis clos
 - 10.1 Cadres supérieurs
 - 10.2 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Des membres de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) sont présents pour la période des questions.

Question : Une première question est soumise par M. Danny Roux, éducateur en centre jeunesse et représentant syndical de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

Considérant qu'il y a quinze conventions à concilier pour 60 types d'emplois et un seul dépôt partiel sur deux matières, et compte tenu des ouvertures de part et d'autre, et de l'entente conclue lors de l'assemblée du 25 septembre dernier pour élargir les mandats, souhaite-t-on un long délai pour l'implication d'un médiateur?

Réponse : Mme Josée Paquette rappelle qu'autant la partie patronale que syndicale avaient l'intention de conclure avant le 30 septembre. Mais les avancées de la dernière semaine, l'état de situation et le fossé qui séparait les deux parties ont amené à conclure qu'il y aurait un avantage pour les employés et la clientèle à poursuivre les échanges avec un médiateur. Le premier, choisi conjointement, n'étant pas disponible avant l'automne 2019, nous tenterons de proposer conjointement un autre médiateur. Nous sommes confiants que les pourparlers avec une tierce personne nous amèneront à faire des avancées plus significatives pour tous. En réponse à des questions du président, on rappelle que depuis l'automne 2017, il y a eu près d'une cinquantaine de rencontres de négociation locale d'une journée chacune, allant jusqu'à quatre rencontres par semaine. Au Québec, une seule entente, sur dix-neuf en cours de négociation impliquant l'APTS, a été conclue. On convient de la complexité des 26 matières sur lesquelles on doit convenir sur des éléments généraux.

Question : M. Emmanuel Breton, représentant syndical de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), insiste sur la complexité des 70 types d'emploi qui sont impliqués dans les négociations locales. Il souhaite que la partie patronale revienne négocier. Il demande quel est l'objectif d'embaucher des éducateurs spécialisés en CHSLD plutôt que des techniciens en loisirs pour les activités sociales et culturelles des résidents.

Réponse : Mme Paquette souligne que la situation des infirmières qui doivent travailler dans différents contextes est tout aussi complexe que les différents types d'emploi et de conditions de la catégorie 4. Aussi, Mme Paquette indique que le profil des besoins des résidents change et qu'il y a de moins en moins de personnes âgées qui peuvent bénéficier des mêmes loisirs connus dans le passé. Des réflexions sont en cours sur cette évolution.

La période de questions est terminée et le président invite les personnes présentes à demeurer pour le reste de la rencontre.

4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 28^e séance ordinaire tenue le 19 septembre 2018 et de la séance spéciale tenue le 5 octobre 2018

Procès-verbal de la 28^e séance ordinaire tenue le 19 septembre 2018 et procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 octobre 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 5 OCTOBRE 2018 SONT ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ TELS QUE PRÉSENTÉS.

4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration

Ce sujet est un point statutaire à l'ordre du jour afin de donner suite aux recommandations que les instances peuvent adresser au C.A.

Dre Vaillancourt annonce que l'assemblée générale annuelle du Département régional de médecine générale se tiendra le 19 octobre et que les représentants seront connus à ce moment.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 20 septembre au 17 octobre 2018, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu et fait un retour sur certaines d'entre elles.

LA VOIX DE L'USAGER

Le Conseil canadien d'agrément mentionne que le conseil d'administration devrait recevoir de l'information sur la satisfaction des services. Une nouvelle rubrique du *Rapport d'activités* présente des correspondances transmises par des usagers à l'établissement exprimant la satisfaction des soins et services reçus. Mme Gauthier mentionne une lettre qui concerne l'Hôpital de Granby.

6.0 Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES E LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Rapport annuel du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel du CMDP.

Dr Yannick Larivée, président du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de l'instance locale du CMDP local de la Haute-Yamaska, présente avec dynamisme le rapport annuel du CMDP en soulignant que le principal enjeu qui les anime est le patient et les soins offerts en multidisciplinarité. Plusieurs membres du CMDP et administrateurs du conseil d'administration expriment leur appréciation face aux orientations de cette instance et échangent avec le Dr Larivée sur différents éléments du rapport.

Avant de quitter, Dr Larivée introduit le sujet 8.2.1, la modification du Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) qui sera adopté dans la section du consentement.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Portrait global du maintien de l'offre de soins et services et de la main d'œuvre pour la période estivale 2018

En l'absence de Mme Robin-Marie Coleman, Dr Stéphane Tremblay dresse le portrait de la situation dont les principaux enjeux sont ceux du maintien de l'offre de service en période estivale pour une population vieillissante qui demande de plus en plus de soins. Cette situation impacte les soins infirmiers et d'hébergement en lien avec le soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA). La coordination de l'action pro-active avec les ressources humaines pour les horaires de fin de semaine à l'hébergement a été très appréciée des chefs de service. On note que le secteur des soins à domicile est en grande croissance et qu'il requiert des investissements importants. Globalement, les services ont été maintenus, mais avec un impact sur les ressources humaines. M. Rémi Brassard confirme que l'offre de service à l'hébergement a été circonscrite. Les vacances et les absences liées à l'assurance-salaire ont créé une grande pression qui s'est traduite par de la main d'œuvre indépendante et du temps supplémentaire. Plusieurs postes ont été comblés par des affichages et il est très difficile de dégager des ressources pour les remplacements. En conclusion, il est convenu de ne pas envisager la fermeture de lits ou de blocs opératoires pour l'été 2019. Pour ce qui est du dossier de surcapacité, on réalise qu'à l'hiver 2017, on a dû identifier des zones tampons pour accueillir des clientèles en besoin. Aussi, les membres échangent afin de mieux cerner les enjeux spécifiques à Cowansville, car il est prévu d'ajouter des lits de surcapacité pour des circonstances exceptionnelles.

6.2.2 Recommandation du Conseil multidisciplinaire liées au projet Optilab

Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du Conseil multidisciplinaire, accompagnée de Mme Guylaine Chabot, assistante-chef du service de biologie médicale, présente les recommandations du Conseil multidisciplinaires suite à la participation au comité de travail Optilab provincial. On constate que des recommandations sont déjà en cours d'intégration, dans un souci d'assurer la qualité des services de laboratoire. Mme Gauthier apprécie la gouvernance de ce projet qui implique un réaménagement important pour la création d'un laboratoire serveur, actuellement en attente de confirmation pour cette construction majeure au site CHUS-Fleurimont.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2882 - 2018-10-18

Relative à la lettre d'appui et à la recommandation du Conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en lien avec l'avis de l'Association des conseils multidisciplinaires du Québec (ACMQ) concernant l'implantation du projet OPTILAB

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE MANDATER: le Comité des soins et services du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS afin d'assurer les suivis de ces recommandations émises par l'ACMQ et appuyées par le Conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

7.1 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 11 octobre 2018

Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour et du résumé de la rencontre, déposé séance tenante par M. Pierre-Albert Coubat, qui répond aux questions des membres.

7.2 Comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration du 12 octobre 2018

Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour et du résumé de la rencontre, et Mme Gauthier répond aux questions des membres. Le dossier de la main d'œuvre par rapport à la santé globale a été réactivé cette semaine de façon importante dans le but d'élaborer une stratégie pour obtenir de meilleurs résultats. On vise à agir sur les causes souches, particulièrement pour les secteurs plus vulnérables qui seront accompagnés afin de soutenir les gestionnaires et d'améliorer les processus.

8.0 Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGERS, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2883 - 2018-10-18 à CA-2887 - 2018-10-18 et CA-2900-2018-10-18 à CA-2914-2018-10-18 et CA-2975 - 2018-10-18 à CA-3021 - 2018-10-18

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.1.2 Nomination d'un coordonnateur aux soins intensifs

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2889 - 2018-10-18

Relative à la nomination du coordonnateur médical des soins intensifs du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : Dr Marc-André Leclair

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation des départements et services cliniques ne prévoit pas de structure départementale particulière pour les soins intensifs adultes;
 - la recommandation de mettre en place une gouvernance médicale formelle pour les soins intensifs;
 - que le docteur Marc-André Leclair est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles, ainsi que l'expérience de cogestion antérieurement acquise par le docteur Marc-André Leclair;
 - la recommandation du CMDP;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination du docteur Marc-André Leclair à titre de coordonnateur médical des soins intensifs du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 18 octobre 2018.

8.1.1.3 Nomination d'un chef du service de biochimie médicale

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2890 - 2018-10-18

Relative à la nomination d'un chef du service de biochimie médicale : Dr François Corbin

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 19 septembre

2018, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;

- que le Dr François Corbin est membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles du Dr François Corbin;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 9 octobre 2018;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination du docteur François Corbin à titre de chef du service de biochimie médicale dans le Département de médecine spécialisée et comme chef du service de biochimie dans le Département de médecine de laboratoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} mai 2018 et se terminant le 30 avril 2022.

8.1.1.4 Règles internes du département de médecine d'urgence

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2891 - 2018-10-18

Relative aux Règles de régie interne du département de médecine d'urgence

- CONSIDÉRANT :**
- le plan d'organisation des départements et services cliniques médicaux;
 - le désir d'une certaine uniformité dans les règles qui seront présentées pour chacun des départements;
 - que les présentes règles ont pour objet de statuer sur le fonctionnement et assurer la continuité des soins et services pour le département de médecine d'urgence;
 - l'analyse et la recommandation favorable effectuées par le CMDP formulée lors de sa rencontre du 9 octobre 2018;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER: Les règles de régie interne du département de médecine d'urgence du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.1.2 Composition des comités du conseil d'administration

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2892 - 2018-10-18

Relative aux comités du conseil d'administration et à la présidence des comités

CONSIDÉRANT :

- la responsabilité du conseil d'administration de mettre en place des comités obligatoires;
- la possibilité pour le conseil d'administration de mettre en place des comités facultatifs (optionnels) afin de lui permettre d'actualiser efficacement son mandat;
- le règlement de régie interne du conseil d'administration;
- les compétences et l'intérêt des membres du conseil d'administration;

DE DÉSIGNER :

pour une période de douze (12) mois, s'échelonnant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, les personnes suivantes pour participer aux travaux des comités du conseil d'administration :

- Comité de gouvernance et d'éthique
 - Gérald R Cutting (membre)
 - Jocelyne Faucher (membre)
 - André Forest (membre)
 - Jacques Fortier (membre)
 - Diane Gingras (membre)
 - Rachel Hunting (membre)
 - Patricia Gauthier (invitée)
- Comité de vérification
 - Lane Chamberland (membre)
 - Gérald R. Cutting (membre)
 - Patrice Lamarre (membre)
 - Serge Therrien (membre)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (invitée)
- Comité de vigilance et de la qualité
 - Denis Beaulieu – Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre)
 - Jaime Borja (membre)
 - André Forest (membre)
 - Patricia Gauthier (membre)
 - Micheline Richer (membre)
- Comité des ressources humaines et des communications
 - Diane Gingras (membre)
 - Rachel Hunting (membre)
 - Michel Kinumbe Elungu (membre)
 - Serge Therrien (membre)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (d'office)
- Comité sur la mission universitaire
 - Patricia Bourgault (membre)
 - Jocelyne Faucher (membre)
 - Caroline Germain (membre)
 - Patrice Lamarre (membre)
 - Alain Thivierge (membre)
 - Dominique Dorion (observateur)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (d'office)

- Comité sur les soins et services
 - Patricia Bourgault (membre)
 - André Forest (membre)
 - Marie-Claude Rodrigue (membre)
 - Michel Kinumbe Elungu (membre)
 - Patrice Lamarre (membre)
 - Alain Thivierge (membre)
 - Caroline Germain (membre)
 - Raymonde Vaillancourt (membre)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (d'office)
 - Dominique Dorion (observateur)
 - Marie-Paule Gendron (observatrice)

- Comité des mesures disciplinaires
 - Gérald R. Cutting (substitut)
 - Diane Gingras (membre)
 - Raymonde Vaillancourt (membre médecin)
 - Caroline Germain (membre médecin substitut)
 - Personne indépendante, expertise en protection de la jeunesse (membre)

DE DÉSIGNER : pour une période de trois (3) ans, s'échelonnant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, les personnes suivantes pour participer aux travaux du comité de révision du conseil d'administration :

- Gérald R. Cutting (membre)
- Médecin désigné par le CMDP : (membre)
- Médecin désigné par le CMDP : (membre)
- Personne indépendante, expertise en protection de la jeunesse (substitut)

DE NOMMER : pour une période de douze (12) mois les présidents des comités suivants :

- Comité de gouvernance et d'éthique
 - Rachel Hunting (membre)
- Comité de vérification
 - Jacques Fortier (d'office)
- Comité de vigilance et de la qualité
 - Micheline Richer (membre)
- Comité des ressources humaines et des communications
 - Diane Gingras (membre)
- Comité sur la mission universitaire
 - Jocelyne Faucher (membre)
- Comité sur les soins et services
 - André Forest (membre)
- Comité des mesures disciplinaires
 - Diane Gingras (membre)

DE NOMMER : pour une période de trois (3) ans le président du:

- Comité de révision des plaintes
 - Gérald R. Cutting (membre).

8.1.3 Désignation d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie (CCSE)

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2893 - 2018-10-18

Relative à la nomination d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au Conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie (CCSE)

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 21 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence précise la composition du Conseil d'administration du CCSE ;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit nommer, selon l'article 21,4 de la Loi sur les services pré hospitaliers d'urgence, les membres représentant le « CIUSSS de l'Estrie-CHUS dont « le territoire est desservi par le CCSE » pour siéger au sein du conseil d'administration du CCSE;
 - l'ensemble des mandats et responsabilités de la Direction des services généraux;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Claudie Gagnon à titre de représentant du CIUSSS de l'Estrie-CHUS afin de siéger au Conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie (CCSE).

8.1.4 Désignation d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour Opération Enfant Soleil

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2894 - 2018-10-18

Relative à la désignation d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil (OES) : Rémi Brassard

- CONSIDÉRANT :**
- la démission du Dr Stéphane Tremblay au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil;
 - la volonté de l'établissement de poursuivre son engagement au sein d'Opération Enfant Soleil;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉSIGNER : M. Rémi Brassard comme représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil, à compter du 18 octobre 2018, et ce, jusqu'en décembre 2020.

8.1.5 Engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2895 - 2018-10-18

Relative à un engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ) afin que la notaire Maria da Silva bénéficie de l'exemption du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle en raison de son emploi exclusif auprès du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- le Règlement sur la souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec;
 - la demande de Me Maria da Silva d'être exemptée de l'obligation de souscrire audit Fonds;
 - que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS a procédé à l'embauche du notaire Maria da Silva, laquelle sera à l'emploi exclusif de notre établissement;
 - qu'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ, un notaire à l'emploi exclusif de notre établissement peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;
 - que notre établissement entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que la notaire Maria da Silva puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE CONFIRMER:** que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS :
- a) se porte garant, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Maria da Silva, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;
 - b) renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ;
 - c) autorise Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à passer et signer pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier l'établissement.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Modification du Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMD)

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2896 - 2018-10-18

Relative à l'adoption du Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable des membres du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Règlement de régie interne du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.3. Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Régime d'emprunt à long terme

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2897- 2018-10-18

Relative au régime d'emprunt à long terme

- CONSIDÉRANT :**
- que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 357 581 646,81 \$;
 - que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
 - qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;
 - que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 août 2018;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2019, en vertu

duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 357 581 646,81 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficiaire d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - La Présidente-directrice générale;
 - Le Président-directeur général adjoint;
 - Le Directeur des ressources financières ou de la logistiquede l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

8.4.2 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – Volet rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD 2018-2021

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2898 - 2018-10-18

Relative au plan de conservation et de fonctionnalité immobilières (PCFI) – Volet rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD 2018-2021

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT:

D'ADOPTER : la planification annuelle 2018-2019 – Volet RFM en CHSLD comportant les projets suivants :

- au CLSC et Centre d'hébergement de Bedford, l'aménagement d'une unité de vie pour un montant de 700 000 \$ et le réaménagement d'installations sanitaires pour un montant de 200 000 \$;
- l'aménagement d'une unité de vie de 32 lits au CSSS de Memphrémagog (700 000 \$);
- le réaménagement de salle de bain au CSSS de Granit – Point de service de Lambton (200 000 \$);
- le réaménagement de salle de bain au Centre d'hébergement de Richmond (150 000 \$);

D'AUTORISER : la DST à apporter au PCFI les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Nomination d'un chercheur à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-2899 - 2018-10-18

Relative à la nomination d'une nouvelle chercheuse à titre de membre régulier de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS) : Dominique Tremblay

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité des coresponsables d'axe de l'IUPLSSS;
 - la pertinence des thématiques de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique 2014-2019 de l'IUPLSSS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : la nomination de Mme Dominique Tremblay, nouvelle chercheuse, à titre de membre régulier de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux l'IUPLSSS.

9.0 Divers

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10. Huis clos

10.1 Cadres supérieurs

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10.2 Évaluation de la rencontre

Le président rappelle aux membres de compléter le formulaire reçu en début de rencontre afin que la présidente-directrice générale et lui-même prennent connaissance des commentaires et réagissent rapidement.

11.0 Clôture de la séance

Mme Gauthier rappelle que la séance publique d'information annuelle aura lieu le 12 novembre prochain, à Sherbrooke, après une courte séance ordinaire. Les rencontres auront lieu en visioconférence afin de permettre la participation de sites éloignés de Sherbrooke, tels que Lac-Mégantic, Cowansville et Magog où un hors-cadre sera présent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance ordinaire est levée à 18 h 45.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire